Règlement de l'opération
"Soyez acteurs de notre recrutement"

1. Durée de l'opération
L'opération se déroule du 22 août 2025 au 30 septembre 2025.

2. Objectif de l'opération
Cette opération a pour but d'encourager la recommandation afin d'identifier de nouveaux talents à recruter.

3. Conditions de participation
- L'opération est ouverte à tous les clients, les collaborateurs en CDI ou CDD, à l'exception des managers, RH et direction.
- Le parrainage concerne tous les postes disponibles dans l'entreprise.
- Pour être valide, le parrain doit transmettre les coordonnées du candidat avant que celui-ci ne candidate de lui-même.

4. Conditions de validation du parrainage
Un parrainage est considéré comme valide si :
- Le candidat postule en mentionnant le nom du collaborateur qui l'a recommandé (avant la réception de sa candidature).
- Le candidat est recruté pour un poste en CDI ou CDD d'une durée supérieure à 3 mois.
- Le collaborateur recruté reste en poste au moins 1 mois après son embauche.

5. Récompense
- Chaque parrainage validé donne droit à une carte cadeau ou un bon d'achat de 100€ TTC, utilisable sur une sélection de produits CLAAS.
- La récompense est attribuée une seule fois par candidat recruté, même si plusieurs collaborateurs l'ont recommandé.

6. Modalités de remise de la récompense
- Le bon d'achat sera remis dans un délai de 30 jours suivant la validation des conditions du parrainage.
- Chaque collaborateur peut obtenir au maximum 2 bons d'achat durant toute la durée de l'opération.

7. Responsabilité et acceptation du règlement
- L'entreprise se réserve le droit de suspendre ou d'annuler l'opération en cas d'abus constaté.
- La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.